Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 15/07/2026 à 13h48
Réference de l'AR : 051-215100538-20260709-2026_07_08-DE

République Française

Département de la Marne

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bezannes

Séance du 9 juillet 2026

Nombre de membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	22	28

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet à vingt-heures, le Conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Le Maire, David CAPPÉ, à la Mairie de la commune de Bezannes.

Date de la convocation : 03/07/2026

Présents : ACHTIOUI Samy, BIENAIME Vanessa, BOURDAIRE Sabine, BOURQUARDEZ Joël, CAPPÉ David, CHRETIEN Hervé, CRUSSIERE Virginie, DEMANGE Cyril, DEVOLDER Catherine, FOREST Louis-Xavier, FRANCOMME Frédéric, HAJJI Mehdi, LANGLET Virginie, LEXCELLENT Nicolas, LOURIDO CIVES Josefina, MALEZIEUX Samantha, MENET Antoine, MEZIANE Nabila, MILLOT Jean-Marc, PIRES MENDES Elodie, SIFFERLEN André, TRAVAINI Chiara.

Absents : LE COZ Roxanne

Représentés : DIDIER Evelyne par CHRETIEN Hervé
GIRARD Jean-Christophe par MALEZIEUX Samantha
HAMON Richard par CRUSSIERE Virginie
MIMPONTEL Bruno par ACHTIOUI Samy
OZBAY Mesut par DEMANGE Cyril
VIENNOT Josiane par MEZIANE Nabila

MILLOT Jean-Marc a été nommé secrétaire de séance.

N° de délibération : D2026-07-08
Objet : Travaux de réaménagement de la Salle municipale en salle omnisport – Avenant n°1 au lot 11 Peinture

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non-participant*
22	28	19	0	9	

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code de la commande publique,

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 15/07/2026 à 13h48
Réference de l'AR : 051-215100538-20260709-2026_07_08-DE

VU la décision du Maire n°45/2025 en date du 29 septembre 2025, portant attribution du marché de travaux pour le réaménagement de la Salle municipale en salle omnisport,
VU la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

CONSIDERANT la demande du maître d'ouvrage relative à l'aménagement du hall d'accueil,
CONSIDERANT la maquette proposée par le maître d'œuvre, et la proposition de la société titulaire du lot peinture,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'accepter la proposition de la société Lagarde et Meregnani – 97 rue Edmond Rostand 51100 REIMS.

Travaux en plus-value introduits par l'avenant n°1 : habillage acoustique de deux longs bancs de part et d'autre de l'entrée, ne pouvant pas être confié au lot menuiseries intérieures.

Lot	Montants HT
N°7 Menuiseries intérieures	Montant initial : 52 078,63 € Avenant n°1 : 674,42 € Montant actualisé : 52 753,05 €, soit + 1,30 %

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant, et toutes les pièces afférentes.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré le neuf juillet deux mille vingt-six susdits.

Pour extrait conforme,

Affichage en Mairie le : 15/07/2026

David CAPPÉ
Maire de Bezannes

MAIRIE DE BEZANNES R.F. (Marne)

Jean-Marc MILLOT
Secrétaire de séance